

Tarifs "PASS Autocar" Usagers Lignes Régulières

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Abonné sont fixés comme suit, à partir du 1er mai 2021.

produits	Euro 6	Electrique, GNV, GNL
Accès 45 min⁽¹⁾	10	8
Abonnement⁽²⁾	40 UA / an / véhicule	
Perte de ticket en parc fermé	440 UA	

⁽¹⁾ Comprend l'accès à la gare routière, en vcas de dépassement, application en sus des forfaits de la grille tarifaire "Usagers Abonnés"

⁽²⁾ Carte d'identification dématérialisée ou émetteur inclus

Montant d'1 Unité Autocar (1UA) en fonction du volume acheté	
de 200 à 5000 unités	1,17 €
de 5001 à 10000 unités	1,12 €
de 10001 à 15000 unités	1,06 €
de 15001 à 20000 unités	1,00 €
de 20001 à 25000 unités	0,94 €
de 25001 et plus	0,88 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, replace l'usager contrevenant à un statut non préférentiel de visiteur occasionnel et l'expose à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS «car») fixé ci-dessus, ce toutes zones.